

MORA MORA DIVERS Club de plongée de Carouge



Formulaire d'inscription pour un cours de plongée de l'école « Mora Mora Divers »

Nom : Prénom :

Adresse complète :

.....

Date de naissance : Profession :

Téléphone : Email :

Niveau de plongée :

Cours désiré: Prix : Début :

J'ai pris connaissance des conditions générales et m'engage à respecter les mesures de sécurité en vigueur.

Date d'inscription : Signature :

Conditions générales des cours

1. Généralités

1.1. La plongée tant par sa nature un sport comportant certains risques, son apprentissage demande un minimum de discipline personnelle afin qu'elle puisse être enseignée en toute sécurité.

1.2. L'école ou le moniteur se réserve le droit d'exclure l'élève qui transgresse les consignes de sécurité ou, qui par ses agissements, met d'autres élèves en danger. Dans ce cas aucun remboursement ne pourra être exigé.

1.3. Les dates des cours «groupe» sont définies par l'école. Les dates des cours «semi privés» ou «privés» sont définies, si possible, lors de la première séance. L'élève qui manque une ou plusieurs leçons doit, à ses frais, rattraper la leçon manquée, Frs 80.- la leçon. Cependant aucun montant ne sera exigé si l'élève présente un certificat médical ou, pour les cours semi privé et privé, informe l'école 3 jours à l'avance.

1.4. Les cours ont lieu par tous les temps, sauf en cas de conditions de navigation ou de plongée jugée dangereuse par l'école ou avis de tempête.

1.5. Mora Mora Divers se réserve le droit de modifier les dates en cas de force majeure (piscine, météo, matériel).

1.6. Aucun brevet ne sera délivré à l'élève qui n'aura pas suivi l'ensemble du cours ou à l'élève qui n'aura pas pleinement acquitté son cours.

1.7. Les cours doivent se prendre dans l'année suivant la première session, aucun cours ne sera reporté après cette période et aucun remboursement en peut être exigé.

2. Formalités

2.1. L'élève déclare être couvert par une assurance qui couvre les risques liés à la plongée.

2.2. Pour la plongée, un certificat médical de moins d'une année doit être remis au début du cours.

3. Matériels

3.1. Chaque élève est tenu d'avoir son petit matériel personnel : masque, tuba, palmes, bottillons et gants.

3.2. Le matériel loué pour les cours est soumis aux conditions générales de location.

4. Paiement

4.1. Un acompte de Frs 100.- sera demandé lors de l'inscription, le solde du cours est dû à la première séance.